

envoyer des secours ou pour faire quoi que ce soit?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la meilleure réponse sans doute que je puisse donner à cette question de l'honorable député, c'est que j'ai reçu hier soir du premier ministre de la Saskatchewan un télégramme ainsi conçu:

Inondation des localités et des terres agricoles de la province a provoqué un désastre de grandes proportions. Votre gouvernement est instamment prié de proclamer une situation critique de portée nationale et d'assurer des secours dans les mêmes conditions que ceux qui ont été accordés aux autres régions du Canada victimes de semblables fléaux. Sommes disposés à vous envoyer ministres provinciaux pour discuter avec vous et vos collègues si vous le désirez. Le cas est pressant et vous serions reconnaissants d'une aide immédiate.

J'ai télégraphié ce matin à l'honorable ministre dans les termes suivants:

J'ai reçu votre télégramme tard hier soir. Tous sympathisent, soyez en sûr, avec les victimes des tempêtes et des inondations survenues ces derniers jours dans votre province. Nous n'avons aucun renseignement portant à croire qu'il y a manque de matériel de secours immédiatement nécessaire ni aucun détail sur la nature et l'étendue de la destruction effectivement constatée.

Dans les cas où l'aide fédérale a été accordée, les autorités provinciales avaient pris l'initiative de recueillir des renseignements précis. J'estime qu'il faudra beaucoup plus de renseignements de ce genre avant qu'il soit possible de tenir avec vos collègues des discussions vraiment utiles. Votre gouvernement recueillera sans doute de tels renseignements et voudra peut-être nous les transmettre. Nous les étudierons avec la même attention que dans tous les cas antérieurs.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question supplémentaire? Le premier ministre songerait-il à charger les fonctionnaires fédéraux de la Saskatchewan, en particulier ceux qui ont pour fonction d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et qui connaissent la province par cœur, de s'occuper de l'affaire immédiatement?

Le très hon. M. St-Laurent: Lorsque les autorités provinciales nous auront communiqué les renseignements qu'elles auront recueillis, nous les vérifierons par les meilleurs moyens dont nous disposons afin de nous assurer qu'ils indiquent bien ce qui s'est produit.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE
DEMANDES PRÉSENTÉES PAR LE
GOUVERNEMENT DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Puis-je poser une question supplémentaire? Le premier ministre a-t-il reçu une demande analogue de la part du gouvernement du Manitoba?

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre): Pas en ce qui a trait aux événements de ces derniers jours.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

59. Administration centrale, \$493,651.

M. Decore: Monsieur le président, j'aimerais signaler au ministre une question qui, intéressant son ministère, est loin de favoriser le civisme ou l'esprit canadien et qui, pour une certaine partie de notre population, est même insultante, pour dire le moins.

Qu'il me soit permis de faire observer tout d'abord que la population de notre pays comprend des gens de diverses origines ethniques, venus de différents pays, ou dont les parents ou les ancêtres sont de naissance étrangère. Encore que leurs traditions soient différentes, ces gens ont apporté avec eux leur habileté et leur culture, et chacun contribue à l'édification de notre pays et à l'essor de notre culture nationale distinctive. J'affirme que la force du Canada repose sur la diversité de sa population. Quelle que soit notre profession, quelles que soient nos croyances ou quel que soit le pays d'origine de nos parents, une chose que nous possédons en commun c'est la citoyenneté canadienne. D'autre part, nous sommes membres du Commonwealth des nations britanniques, la plus grande association que le monde ait jamais vue. Le Gouvernement veut certes, et je suis sûr qu'il est appuyé en cela par tous les députés et par toute la population, que les Canadiens soient fiers de leurs origines ethniques, qu'ils soient de descendance écossaise, polonaise, anglo-saxonne, ukrainienne, française, irlandaise ou autre. Il veut qu'ils soient fiers du concours qu'ils apportent à l'édification de notre pays et fiers de ce que cette diversité nous lie tous, pour faire de nous de meilleurs citoyens et du Canada, un pays où il fait bon vivre.

Cela dit, je tiens à appeler l'attention du ministre sur des demandes d'obtention de la citoyenneté canadienne qui ont été présentées par des candidats-citoyens canadiens d'origine ukrainienne. Dans leurs demandes, ces candidats ont mentionné qu'ils étaient nés dans l'Ukraine. On me permettra de donner lecture de la partie de la réponse du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui se rattache au point que je veux mettre